

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation Formation conduisant à un diplôme conférant le grade de master

### Diplôme d'état d'architecte

- Ecole nationale supérieure d'architecture de Bretagne

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Evaluation réalisée en 2015-2016

### Présentation de l'établissement

L'Ecole nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Bretagne est l'une des 20 ENSA où sont formés les architectes en France. Elle relève du ministère chargé de la culture et est placée sous la co-tutelle de ce ministère et du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle est située au cœur de la ville de Rennes, où elle occupe depuis 1989 un bâtiment ancien reconverti comportant une extension contemporaine. La région Grand Ouest compte une autre ENSA située à Nantes.

L'école propose les formations initiales au Diplôme d'études en architecture (DEEA), au Diplôme d'état d'architecte (DEA) et à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), nécessaire à l'architecte pour l'exercice à son compte de cette profession réglementée. Elle n'assure pas de préparation au doctorat. Localement, l'ENSA de Bretagne développe des formations communes avec l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Rennes dans le cadre d'un double parcours ingénieur-architecte, permettant d'obtenir en 7 ans le diplôme d'architecte et celui d'ingénieur. Elle participe, en lien avec l'Institut d'études politiques (IEP) de Rennes et l'Université Rennes 2, à la réalisation du master MOUI (*Maîtrise d'ouvrage urbaine et immobilière*).

En 2015, l'ENSA de Bretagne accueille 642 étudiants, dont 328 en cycle DEEA et 254 en cycle DEA.

### Présentation du diplôme

La formation au DEA, diplôme obtenu à l'issue du 2<sup>ème</sup> cycle des études d'architecture pour lequel est conféré le grade de master, est organisée sur 4 semestres selon le schéma fixé par les textes réglementaires portant sur l'organisation des études. Elle recrute très majoritairement des étudiants issus du cycle DEEA de l'école, sans sélection particulière. Quelques étudiants de l'INSA de Rennes accèdent au cycle DEA pour obtenir, après une préparation spécifique, ce diplôme et le diplôme d'ingénieur à l'issue d'un cursus d'études d'une durée de 7 ans.

Les connaissances et compétences visées concernent la maîtrise d'une pensée critique relative aux problématiques de l'architecture, de la conception autonome d'un projet architectural et de la compréhension critique des processus d'édification dans divers contextes et échelles et pour différents usages. Il s'agit également de préparer aux différents modes d'exercice de l'architecture et à la recherche dans ce domaine.

### Synthèse de l'évaluation

- Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

L'école vise à la fois la formation de professionnels capables de la conception d'objets architecturaux et la formation aux divers métiers de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage de l'aménagement intérieur, de la maîtrise d'ouvrage et du BTP (bâtiment et travaux publics). Le dossier ne détaille pas d'objectifs de compétences propres à cette formation, ce qui serait pourtant nécessaire dans la mesure où il n'existe pas de référentiel de compétences du DEA.

L'organisation des enseignements en 4 semestres est lisible. Les semestres 7, 8 et 9 (S7, S8 et S9) comportent chacun une unité d'enseignement (UE) de projet, une UE séminaire et une UE technologique. Un choix assez vaste est offert pour les UE projet et séminaire. Le S9 comporte en outre une UE consacrée au mémoire. Le semestre 10 (S10) est composé d'une UE stage et d'une UE projet de fin d'étude (PFE).

Le programme pédagogique comporte la particularité que les UE de projet et de séminaire de 1<sup>er</sup> semestre sont communes aux deux années d'études et donc proposées indistinctement aux étudiants des S7 et S9. L'explication donnée quant à cette particularité, qui résulterait de l'absence en 1<sup>ère</sup> année de la moitié de la promotion en mobilité internationale, n'est pas convaincante. Un simple ajustement du nombre de groupes d'étudiants pourrait être proposé. En revanche, cette situation soulève des questionnements. En premier lieu, elle freine toute progression pédagogique entre les deux années. D'autre part, elle nuit à la cohérence interne des UE concernées. Ainsi, l'UE projet comprend l'enseignement de l'informatique en S7 mais pas en S9. De même, l'UE séminaire assure l'initiation à la recherche en S7 mais pas en S9. Il en résulte la situation aberrante où le même enseignement de projet valide 14 ECTS (european credits transfer system) en S7 mais seulement 11 en S9, et où le même enseignement de séminaire valide 6 ECTS en S7 mais

seulement 5 en S9. Faut-il considérer que les étudiants, en fonction de leur positionnement dans le cursus, suivent la totalité des enseignements ou une partie d'entre eux ? Une telle hypothèse n'est pas évoquée dans le dossier.

La mutualisation interne, pourtant exigée par le caractère pluridisciplinaire de la formation, est faible. Le cursus semble davantage résulter d'une juxtaposition d'enseignements que d'une logique interdisciplinaire.

L'enseignement du projet apparaît très disparate d'un groupe à l'autre, de telle sorte qu'il n'est pas certain que le diplôme sanctionne des compétences identiques pour tous les étudiants. Les fiches du programme pédagogique sont de qualité très inégale mais très souvent faible. Sur 68 fiches, moins d'un tiers précisent les modalités de validation des modules, moins de la moitié indiquent les objectifs pédagogiques, et plus de 40 % sont totalement muettes (dont une qui se contente de renvoyer au blog de l'enseignant). Cette situation est très problématique. Les fiches du syllabus ont en effet un caractère contractuel avec les étudiants. Aussi, même si les documents sont présentés comme « support du futur livret de l'étudiant », on est encore très éloigné de l'élaboration d'un tel livret, pourtant recommandé par la précédente évaluation du HCERES.

L'enseignement des techniques numériques est présent tout au long du cursus, ainsi que celui des langues. L'obligation pour l'étudiant de valider un test d'anglais pour l'obtention du DEA pose question dans la mesure où l'école n'assure pas le financement de ce test.

Le stage de « formation pratique » est d'une durée équivalente à 2 mois à temps plein. Des objectifs pédagogiques plus précis que « préparer à devenir professionnel » ne sont pas énoncés. Le dossier ne mentionne pas d'accords entre l'école et des organismes locaux pour favoriser l'accueil des stagiaires, bien que plusieurs partenariats soient évoqués. Chaque année, un workshop d'une semaine est organisé par l'école qui le considère comme un moyen de développer des compétences professionnelles telles que la conduite de projet, l'autonomie, le travail d'équipe.

La formation recrute essentiellement des étudiants titulaires du DEEA obtenu à l'ENSAB. Les flux annuels sont de 110 à 120 étudiants. Le volume des transferts entrants et sortants n'est pas connu, pas davantage le nombre d'élèves ingénieurs de l'INSA de Rennes inscrits en double cursus architecte-ingénieur.

- Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

Le cycle DEA constitue le cœur du dispositif de formation de l'école, le cycle DEEA étant conçu comme une préparation au DEA et le cycle HMONP comme une poursuite d'études.

Deux ENSA se situent dans l'ouest de la France et sont relativement proches (Rennes et Nantes). Les autres ENSA « les plus proches » sont éloignées. Elles se situent à Rouen, Paris, Clermont-Ferrand et Bordeaux.

Le dossier est muet sur les relations inter-écoles, excepté la mention de la convention des Grands Ateliers de l'Isle-d'Abeau.

Le cursus d'études comprend un module d'initiation à la recherche dans l'UE séminaire du S8. Au-delà, l'adossement à la recherche paraît faible. Sur les 38 enseignants permanents, un seul est titulaire d'une HDR (habilitation à diriger des recherches) et seulement six sont docteurs. On peut dès lors se demander comment l'enseignement est irrigué par la recherche, y compris pour les séminaires. Il existe une équipe de recherche habilitée par le ministère chargé de la culture (le GRIEF, Groupe de recherche sur l'invention et l'évolution des formes). L'implication du corps enseignant dans cette équipe n'est pas précisée.

Le dossier fait état de conventions avec la ville de Rennes ou la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) des Côtes d'Armor, de partenariats avec le Parc naturel régional d'Armorique et l'Etablissement public foncier. Sont aussi nommés la CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment), les Compagnons du Devoir. Les finalités et la nature de ces rapprochements ne sont pas décrites.

Concernant les liens avec d'autres écoles, hormis les relations établies avec l'INSA de Rennes et l'Université Rennes 2, ils sont ténus. L'ENSAB ne paraît pas impliquée dans la construction de la ComUE Université Bretagne Loire, ce qui est préjudiciable à l'ancrage scientifique régional de la formation.

La mobilité internationale sortante est satisfaisante. Elle est prévue pour les étudiants en 1<sup>ère</sup> année du cycle DEA. Cette mobilité est d'une année universitaire entière et concerne une quarantaine d'étudiants par an, soit près de la moitié de la promotion. Elle s'inscrit principalement dans le cadre du réseau européen Erasmus+. Il n'existe pas de mobilité entrante.

- Insertion professionnelle et poursuite d'études

Le taux de réussite au diplôme est en amélioration, il est de 79 % en 2013-2014 contre 53 % en 2010-2011. Aucun élément permettant d'évaluer ce constat n'est communiqué.

En mai 2015, l'école a mené deux enquêtes auprès des anciens diplômés des années 2012-2013 et 2013-2014. Les taux de réponse sont satisfaisants, ils sont respectivement de 42 et 79 %. Les résultats obtenus montrent que l'insertion professionnelle est avérée. La quasi-totalité des diplômés en situation d'emploi ont une activité dans le domaine de l'architecture. En revanche, la fragilité et le faible niveau de rémunération moyen de ces emplois sont soulignés.

- Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est de qualité. Elle est composée de 39 enseignants permanents (25 titulaires et 14 associés), dont 22 architectes. Les volumes horaires d'enseignement qui leur sont confiés ne sont pas précisés, mais vraisemblablement peu d'enseignants effectuent la totalité de leur service en cycle DEA. Le fonctionnement de l'équipe pédagogique est à questionner. Aucun dispositif collectif de concertation n'est prévu. Le dossier insiste au contraire sur le fait que les collaborations entre les enseignants relèvent de leur seule initiative. À la lecture du règlement des études, il semble que le service de la pédagogie ait été réorganisé en direction des études sans que le dossier n'apporte d'explicitation. L'équipe administrative (8 agents) est adaptée à la taille de l'établissement.

Un dispositif pérenne d'évaluation des enseignements par les étudiants a été instauré en 2013-2014 et figure au règlement des études. À ce stade, les résultats de l'évaluation sont destinés à l'enseignant concerné, sans qu'apparaissent de modalités pour en effectuer des synthèses, en tirer des conclusions au niveau de l'école, et au final générer l'amélioration continue de la formation.

Les recommandations de l'évaluation précédente du HCERES ont été partiellement suivies. Le livret de l'étudiant n'est pas constitué, l'explicitation de la cohérence globale du cursus n'est pas aboutie, une procédure formalisée du suivi de la formation des étudiants n'est pas mise en place. La seule action effective est celle concernant le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

## Conclusion

### Points forts :

- Les qualifications et la diversité du corps enseignant.
- La mise en place d'un processus formalisé d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- L'importance de la mobilité internationale.
- Des partenariats, dans le cadre du double diplôme avec l'INSA et le master MOUI avec Rennes 2 et l'IEP, qui offrent des opportunités intéressantes.

### Points faibles :

- Les objectifs de la formation ne sont pas explicités. Aucune assistance n'est apportée à l'étudiant pour instituer un parcours cohérent jusqu'au PFE.
- Absence d'organisation collégiale du corps enseignant.
- La recherche n'est pas suffisamment présente et valorisée, et pas davantage mise en relation avec les autres enseignements, notamment avec le projet.
- Manque de lisibilité de la progression pédagogique entre les deux années d'études.

### Recommandations pour l'établissement :

Il ressort du rapport de présentation de la formation que le travail prioritaire de l'école doit porter sur la définition des compétences attendues du DEA puis, sur cette base, doit conduire à une réappropriation collective des objectifs pédagogiques.

Le 2<sup>ème</sup> chantier devrait consister à structurer les enseignements et le corps enseignant autour de domaines d'étude pertinents et intelligibles par les étudiants. Dans ce cadre, l'élaboration du livret de l'étudiant permettrait une présentation complète des enseignements et des orientations de parcours préparant aux différents métiers.

Compte tenu de l'environnement régional et de la dimension de l'école, celle-ci devrait concentrer son effort sur des domaines d'excellence et développer des partenariats tant auprès des établissements d'enseignement supérieur

proches que des acteurs professionnels, ceux-ci offrant un réel potentiel de développement, notamment dans le champ de la recherche.

L'exercice d'autoévaluation ayant permis à l'école de s'approprier les recommandations de l'évaluation précédente, il conviendrait désormais de consolider cette objectivation et de déboucher sur un plan d'actions pluriannuel doté d'échéances et d'un dispositif de suivi.

Enfin, les modalités d'organisation du cycle DEA devrait être examinées au regard des textes réglementaires qui régissent la formation en architecture, concernant les domaines d'étude, la mention recherche au diplôme, l'encadrement du PFE et le rattachement du mémoire à une UE semestrielle.

# Observations de l'établissement



Former ici et maintenant  
des architectes  
pour demain et en tous lieux

Monsieur Jean-Marc GEIB  
Directeur du Département des  
formations  
Haut Conseil pour l'Evaluation de la  
Recherche et de l'Enseignement  
Supérieur

Rennes, le 25 février 2016

Objet : observations sur le rapport d'évaluation de la formation  
conduisant au diplôme d'Etat d'Architecte (DEA)

Monsieur le Directeur,

Je tiens tout d'abord à remercier le Haut Conseil pour la qualité de son expertise qui aidera l'école dans la phase présente de préparation du dossier de demande d'accréditation pour délivrer les diplômes de DEEA et de DEA.

Ainsi les conclusions du rapport pointent avec justesse les points faibles de la formation qui concernent le manque d'explicitation des objectifs comme de certains de ses éléments ainsi qu'un déficit d'organisation du corps enseignant. Le livret de l'étudiant, permettant de construire des parcours en amont sur des bases explicites, manque également.

Quelques points méritent néanmoins d'être précisés.

### **Objectifs de la formation et modalités pédagogiques**

1 – La progression pédagogique au sein des enseignements de projet mutualisés entre S7 et S9 existe et elle doit être ici précisée. Cette progression ne relève pas du programme ou du sujet proposé mais des attendus demandés différents entre M1 et M2 et relève principalement du niveau du travail requis en terme de détails, de matérialités, de références mobilisables... c'est-à-dire des éléments de complexité intégrés au projet et de leur traitement.

Mais il est tout à fait vrai que ceci mériterait d'être explicité dans les programmes pédagogiques.

La composition des UE ne pâtit pas de cette organisation : les inscriptions gérées par Taïga permettent en effet d'inscrire les étudiants en S7 ou S9 dans des UE différentes.

2 – La faiblesse de la rédaction des fiches pédagogiques avait déjà été remarquée, y compris au cours de l'autoévaluation, et de sensibles améliorations ont été notées pour la rentrée 2015.

Si les programmes à traiter semblent disparates, cela n'a pas de lien avec la qualité des divers enseignements. Il s'agit en effet de former les étudiants à l'architecture à travers les projets et ceci que l'on travaille sur la réhabilitation, le développement durable, ou des projets de logements ou d'équipements. Former à l'architecture, qui est une discipline, comme cela a été redit par le CA de l'école, est former à la démarche de projet pour aboutir à des espaces où sont en jeu des formes, des matérialités, et des questions d'usage et de culture, avec toutes les connaissances que requiert chaque domaine, d'où les cours et séminaires.



3 – La question du test de langue organisé à l'extérieur est réglée depuis la rentrée 2105. Ce sont les enseignants de langue qui attesteront de la maîtrise d'une langue, comme le demandent les textes.

4 – Les liens avec les organismes locaux offrant des stages de première pratique n'existent pas, c'est vrai, car le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, comme les autres conseils, n'a pas qualité pour s'engager pour l'ensemble des agences de la Région Bretagne pour offrir un stage à chaque étudiant de l'école.

### **Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économique-culturel**

1 – S'il est vrai que deux écoles existent dans le Grand Ouest, chacune privilégie une politique de site, et les aires de recrutement des étudiants ne se recoupent qu'en partie. Elles collaborent pour la formation continue, et des enseignants professent dans chacune des écoles. Mais là encore, le Haut Conseil nous interpelle sur le manque d'explicitation de cet état de fait.

L'école a été impliquée comme elle le pouvait dans la construction de la COMUE. Nous ne reviendrons pas ici sur les conditions dans lesquelles s'est faite cette construction.

2 – L'école est tout à fait consciente de la faiblesse de l'initiation à la recherche. Dès la rentrée 2016, et sans attendre la prochaine accréditation, un ensemble de séminaires thématiques encadrés par des enseignants chercheurs sera mis en place et cet ensemble aura la responsabilité de l'encadrement des mémoires.

3 – Si les finalités des partenariats avec diverses instances territoriales ne sont pas précisées dans les dossiers formation, elles le sont dans le dossier « établissement ». C'est en effet un élément majeur du projet d'école pour donner aux étudiants un cadre d'études plongé dans le réel tout en leur laissant toute liberté académique de posture vis-à-vis des interlocuteurs. L'école est en effet un établissement d'enseignement supérieur et de recherche et non une école professionnelle où la formation ne se ferait que par l'exemple.

### **Insertion professionnelle et poursuite d'études**

Pas de remarques

### **Pilotage de la formation**

Le dossier Formation ne fait effectivement pas apparaître de pilotage spécifique du DEA. Si la CPR joue ce rôle pour traiter les questions de fonctionnement, la préparation du dossier d'accréditation a permis, en suivant le Haut Conseil, de réfléchir à la création de niveaux intermédiaires de coordination, bien que la petite taille de l'école permet encore des contacts directs entre enseignants.

Monsieur le Directeur, je tiens de nouveau à vous remercier pour vos conseils, dont nous tiendrons bien sûr compte dans la préparation de notre dossier de demande d'accréditation, le premier conseil à retenir étant d'explicitier les objectifs de chacune de nos entreprises.

Le Directeur,



---

Jean-François ROULLIN